

CRITERES D'EVALUATION DES ANIMATEURS

1. Intégration à la vie collective

- Respect des règles de vie collective
- Respect des horaires et du planning
- Gestion de sa vie personnelle (repos, sommeil...)
- Participation active à la vie collective

2. Participation au travail en équipe

- Respect d'autrui
- Participation aux temps de réflexion, de préparation (écoute, dialogue, prise de parole, argumentation, concession...)
- Capacité à s'insérer dans une équipe : assumer une fonction (leader, moteur, modérateur, créateur...)
- Prise d'initiatives dans l'équipe (proposer des idées, prendre des décisions, rappeler des règles adoptées en équipe...)
- Respect des décisions collectives



3. Organisation et conduite de séquences d'animation

- Acquisition de techniques d'animation variées
- Prise en charge complète de l'animation d'activités ou soirées incombant à chaque animateur (construire, réaliser et évaluer)
- Capacité à proposer des activités intégrées au projet d'animation
- Aptitude à donner vie au groupe (animer)
- Capacité à utiliser et respecter le matériel et l'environnement

4. Capacité à assumer la responsabilité et la sécurité d'un groupe

- Capacité à assurer la sécurité physique, affective et matérielle du groupe
- Aptitude à être le garant du cadre et des règles de sécurité fixées par le groupe, notamment vis-à-vis de la sécurité
- Intégration des notions de législation, d'hygiène et de sécurité
- Intégration des notions de développement et des rythmes de la vie de l'enfant

5. Progression dans la formation

- Participation aux bilans (activités, journées, milieu et fin de stage)
- Intégration des bilans précédents
- Capacité à s'auto-évaluer, à se remettre en question et à évoluer tout au long du camp
- Capacité à s'adapter et à réagir : faire face à des changements imprévus